



Charte de vie de l'atelier d'auto-réparation

L'objectif de l'atelier est d'**apprendre à réparer ton vélo**
et de **réduire les déchets.**

L'atelier n'est pas un magasin de vélo !

Pour venir, tu dois respecter cette charte de vie :

1

J'adhère

En adhérant à l'association, tu pourras venir à l'atelier 1an. L'argent sert à payer le loyer, les pièces neuves et les outils.

2

Je me présente à un.e animateur.trice

avant d'utiliser le matériel de l'atelier.

3

Je mets les mains dans le cambouis

Il faut essayer pour apprendre ! Si tu as besoin d'aide/conseils, n'hésite pas à demander à un.e animateur.trice ou à d'autre personnes autour de toi.

4

Je respecte les autres, les locaux et le matériel

Chacun.e vient ici bénévolement sur son temps libre. Alors bricolons dans la bonne humeur !

5

Je range les outils et les pièces de vélo à leur place.

6

Je trie et je range les déchets dans les poubelles appropriées

(ferraille, recyclage, non recyclable).

7

Je viens ici pour réparer mon vélo, pas pour me faire de l'argent

l'atelier n'est pas un magasin de vélo ! Pas de revente de vélo, chacun.e répare son vélo.

8

Pas d'obligation de résultat pour les réparations.

Les animateur.trice.s sont des bénévoles et pas des professionnel.le.s.

9

Je prends de mon temps libre pour réparer

Les bénévoles prennent de leur temps libre pour venir aider. A toi aussi de le prendre.



La prise en main d'un vélo

Si tu n'as pas de vélo, tu peux «prendre en main» un vélo récupéré par l'association. Ce n'est pas un achat car l'atelier n'est pas un magasin de vente !

À toi de réparer le vélo puis il sera à toi après avoir réglé une somme qui dépend de l'état du vélo et de tes moyens.

Pendant la réparation, le vélo n'est pas encore à toi ! Il doit rester à l'atelier entre plusieurs samedis si tu n'as pas fini de le réparer. Attention : si dans trois semaines tu n'es toujours pas revenu.e, le vélo revient à l'association !

Si tu es mineur.e, tes parents doivent venir pour régler le prix de la prise en main une fois le vélo réparé.

Le stockage de ton vélo entre les samedis

Entre deux samedis, tu peux laisser ton vélo à l'atelier avec l'autorisation d'un.e animateur.trice. Dans ce cas, il faut étiqueter le vélo avec la feuille de réparation.

Attention : si dans trois semaines tu n'es toujours pas revenu.e, le vélo est donné à l'association !